

Assemblée générale du conseil municipal tenue le lundi 6 décembre 2010 au Centre Jean-Guy Prévost à compter de 19 heures et à laquelle sont présents

Son honneur le maire Monsieur Yvon Quevillon

Et les conseillers suivants :

Monsieur Vincent Cloutier	Monsieur Jean-Pierre Chalifoux
Madame Suzanne Gorley	Madame Lucienne Fortin
Madame Ginette Lamoureux	Madame Johanne Bonenfant

Madame Betty McCarthy directrice générale est aussi présente.

Assistance

Mesdames	Gisèle Landry, Marjolaine Cloutier, Hélène Hubert, Janick Hubert, Lany Hubert, Annette Côté, Claudette Lyrette Reine Simard, Carole Robichaud, Roxanne Lacourcière, Louise Désabrais, Patricia Dionne, Maryse Roy, Jocelyne Lyrette, Vivianne St-Jean, Nathalie Garreau, Diane Gagnon, Line Gorley, Julie Paiement et Émilienne Labelle
Messieurs	Jacques Lacourcière, Gaston Guindon, Johny Rodgers, Édouard Langevin, Gilles Lyrette, Jean-Claude Lyrette, Rhéaume Lyrette Victor Lyrette, Jean-Luc Lyrette, Claude Charlebois, Gérard Coulombe, Mickael Lyrette, Maxime St-Martin, Mathieu Cyr, Arnel Villeneuve, Léonard Rodgers, Patrick Courville et Daniel Désabrais

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès verbaux

- 3.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 1^{er} novembre 2010
- 3.2 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 5 novembre 2010
- 3.3 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 8 novembre 2010
- 3.4 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 15 novembre 2010
- 3.5 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 18 novembre 2010
- 3.6 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 22 novembre 2010

4. Adoption des comptes et rapports

- 4.1 Adoption des comptes payés durant le mois de novembre 2010
- 4.2 Adoption des comptes à payer en décembre 2010

5. Correspondance

- 5.1 Demande au gouvernement Fédéral de sa juste contribution au programme de rénovation des HLM
- 5.2 Comité de Paroisse de Grand-Remous / demande du déblaiement à l'église et au cimetière
- 5.3 Ministère des Transports / Transfert aux municipalités du Québec revenus de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013
- 5.4 Radio CHGA proposition publicitaire < Clé en main > pour un montant de 1 260\$ + taxes applicables
- 5.5 Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau de Kazabazua / demande un appui à leur projet sans but lucratif pour logements et autres services aux personnes âgées
- 5.6 Conférence Web / comprendre le budget de sa municipalité avant de l'approuver au coût de 22.58\$

6. Invitation / formation / information / félicitation / remerciement / Colloque-congrès / demande de don

7. Incendie / Sécurité civile

8. Aménagement, Urbanisme, Développement, et Règlement

- 8.1 Avis de motion pour règlement numéro 06-12-2010-211 règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2011

9. Voirie

- 9.1 Entente avec M. Patrick Roy pour branchement de la rétrocaveuse
- 9.2 Adoption des subventions au montant de 70 000\$ pour les dépenses sur les chemins Lamoureux, Nadeau et Quatre-Pattes

10. Hygiène du milieu

- 10.1 Services Sanitaires J.L.R. Cloutier Inc. contrat de cueillettes d'ordures résidentielles pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

11. Loisirs, Culture et Tourisme

12. Autres sujets et documents le cas échéant

- 12.1 Fermeture du bureau pour la période des fêtes
- 12.2 Annulation de chèque C100662 au nom de Centre d'hygiène au montant de 237.58 chèque fait au mauvais fournisseur
- 12.3 Adoption du calendrier 2011 des séances ordinaires conseil

13. Varia

14. Parole au public

15. Levée de l'assemblée

SUPPLÉMENT À L'ORDRE DU JOUR

- S.1 Adoption du schéma de couverture de risque
- S.2 Soumission par Me Rino Soucy pour la préparation d'une Politique de gestion contractuelle montant entre 4 000\$ et 5 000\$ au maximum, en plus des taxes applicables
- S.3 Engagement de Madame Gisèle Landry et Monsieur Sylvain Gagnon à titre de gardien pour le Centre sportif pour la saison hivernale 2010/2011
- S.4 Renouvellement d'adhésion des membres actifs 2011 de l'Association québécoise du loisir municipal au coût de 303,63\$

2010 – G – 0612 - 01

Ouverture de l'assemblée

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu à 19 heures que la présente assemblée soit ouverte.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0612 – 02

Adoption de l'ordre du jour

Le maire monsieur Yvon Quevillon procède à l'adoption de l'ordre du jour ainsi que le supplément remis avant l'assemblée et les sujets suivants sont ajoutés :

- 3.4.1 Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 18 novembre 2010
- 5.6 L'achat de deux conférences Web (comprendre le budget) au coût de 22,58 \$ chacun
- 13.1 Embauche de personnel pour la préparation de la glace
- 13.2 Impression du calendrier de la cueillette des ordures et recyclage

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts et demeure ouverte à d'autres discussions.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0612 – 03

Adoption des procès verbaux de l'assemblée générale du 1^{er} novembre 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyé du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée générale du 1^{er} novembre 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0612 – 04

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 5 novembre 2010

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que l'adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 5 novembre 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Les conseillers madame Ginette Lamoureux et monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0612 – 05

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 8 novembre 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 8 novembre 2010 soient adoptés tel que rédigé.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0612 – 06

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 15 novembre 2010

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée de la conseillère madame Johanne Bonenfant propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire 15 novembre 2010 soient adoptés tel que rédigés.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0612 – 07

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 18 novembre 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 18 novembre 2010 soient adoptés tel que rédigés.

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Les conseillers madame Ginette Lamoureux et monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0612 – 08

Adoption des procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 22 novembre 2010

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que les procès verbaux de l'assemblée extraordinaire du 22 novembre 2010 soient adoptés tel que rédigés.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 – G – 0612 – 09

Approbation des comptes payés durant le mois novembre 2010

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité approuve les comptes payés durant le mois de novembre 2010 pour la somme de 89 060.74\$ le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée « Liste des comptes payés durant le mois de novembre 2010 ».

NOTE Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre sa dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 – G – 0612 - 10

Approbation des comptes payables de décembre 2010 + le supplément

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte les comptes payables pour la somme de 150 402,50\$ le tout tel que détaillé sur les listes soumises à cet effet identifiée « liste des comptes à payer » et autorise la directrice générale à les payer.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Les conseillers madame Ginette Lamoureux et monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Betty McCarthy, directrice générale de la municipalité de Grand-Remous certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessous sont engagées.

Betty McCarthy
Directrice générale

2010 – G – 0612 – 11

Demande au gouvernement Fédéral de sa juste contribution au programme de rénovation des HLM

Considérant que les 544 offices d'habitation au Québec ont produit un bilan de santé qui prouve la nécessité de réaliser d'importants travaux de rénovation dans les habitations à loyer modique (HLM);

Considérant que le gouvernement fédéral est en partie responsable de cette situation en n'ayant pas suffisamment investi dans l'entretien et la rénovation des HLM réalisés au Québec depuis le début des années 70;

Considérant que les 65 000 ménages habitant les HLM au Québec comptent sur ces travaux pour améliorer leur qualité de vie;

Considérant que ces travaux permettront de protéger la pérennité d'un parc évalué à plus de 7 milliards \$, de réaliser d'importantes économies d'énergie et de supporter la création locale d'emplois dans toutes les régions du Québec;

Considérant que la Société d'habitation du Québec a besoin d'une contribution financière adéquate de la part du gouvernement fédéral pour compléter le plan de rénovation qu'elle a mis en place;

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux propose et il est résolu que la municipalité de Grand-Remous demande au gouvernement du Canada, de verser les fonds publics nécessaires pour permettre à la Société d'habitation du Québec de compléter son plan de rénovation des HLM, incluant le déficit d'entretien accumulé;

Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 – G – 0612 - 12

Déneigement du stationnement de l'église St-Jean-Marie Vianney et les allées du cimetière

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que pour la saison hivernale 2010 et 2011 la municipalité fera le déneigement du stationnement de l'église St-Jean-Marie-Vianney ainsi que les allées du cimetière. Ce déneigement se fera seulement après que le réseau routier de la municipalité aura été déneigé.

Note le maire monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 -13

Acceptation de la programmation de la liste des travaux du programme transfert aux municipalités du Québec

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité accepte la programmation proposée par le Ministère des Transports dans leur programme du transfert à la municipalité d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010/2013

Note Le maire monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 14

Proposition publicitaire clé en main par la radio CHGA

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité accepte la proposition publicitaire clé en main présentée par la radio CHGA au coût de 1 260 \$ + les taxes applicables. Cette proposition comprend les souhaits pour différentes fêtes de l'année, des publicités d'événements municipaux, avis public, une entrevue annuelle et bandeau publicitaire.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 15

Mieux comprendre le budget de sa municipalité avant de l'approuver(conférence Web)

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité achète de la FQM la conférence mieux comprendre le budget de sa municipalité qui se fait par internet avant au coût de 22,58\$ chacun.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 16

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère madame Lucienne Fortin de la présentation du règlement numéro 06-12-2010-211 décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2011.

Et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du code municipal. Ledit règlement sera présenté au cours d'une séance ultérieure.

2010 - G -0612 - 17

Entente pour service d'électricité pour le service de déneigement

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité fera une entente avec monsieur Patrick Roy pour que la municipalité obtienne le service d'électricité pour la machinerie de déneigement au coût de 400\$. Le maire monsieur Yvon Quevillon et la directrice générale sont autorisés à signer la dite entente avec monsieur Patrick Roy.

Note : Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 18

Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier

Le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Nadeau, Lamoureux et Quatre-Pattes pour un montant subventionné de 70 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Les conseillers madame Ginette Lamoureux et monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistre leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - G - 0612 - 19

Services sanitaires J.L.R. Inc. contrat de cueillettes de matières résiduelles et recyclables pour la période 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu d'accorder le contrat de la cueillette des matières résiduelles et recyclables à Services Sanitaires J.L.R. Inc. pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

NON l'unanimité n'étant pas faite, la proposition est donc adoptée à la majorité des membres du conseil.

Les conseillers madame Ginette Lamoureux et monsieur Jean-Pierre Chalifoux enregistrent leur dissidence à cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2010 - G - 0612 - 20

Fermeture du bureau pour la période des fêtes

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que le bureau de la municipalité sera fermé du 23 décembre 2010 à 16 heures au 3 janvier 2011 inclusivement pour la période des fêtes.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 21

Annulation d'un chèque aux livres de la municipalité

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que le chèque numéro C1000662 au nom du Centre d'hygiène des Hautes-Laurentides au montant de 237,58\$ soit annulé aux livres de la municipalité. Ce chèque a été fait au mauvais fournisseur.

Note Le maire, Monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 -22

Adoption du calendrier 2011 des séances générale de la municipalité de Grand-Remous

Selon l'article 148 et suivant du code municipal (L.R.Q. chapitre C-27) la municipalité se doit d'adopter un calendrier de la tenue des séances générale du conseil, la conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que le conseil municipal adopte le calendrier 2011 des séances ordinaires lequel est résumé comme suit :

17 Janvier	04 Juillet
07 Février	02 Août
07 Mars	06 Septembre
04 avril	03 Octobre
02 Mai	07 Novembre
06 Juin	05 Décembre

Note : Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 23

Embauche de personnel pour la préparation de la glace du Centre sportif

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Suzanne Gorley propose et il est résolu que la municipalité embauchera deux personnes pour faire la préparation de la glace du Centre sportif.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 24

Adoption et Impression des calendriers pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée de la conseillère madame Ginette Lamoureux propose et il est résolu que la municipalité adopte le calendrier pour la cueillette des matières résiduelles et recyclables et fera imprimer les calendriers à l'imprimerie Maniwaki.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Note le conseiller monsieur Jean-Pierre Chalifoux dépose deux lettres à inclure dans le varia

13.3 Chemin Bélanger

13.4 Salaire à madame Carole Boudrias

Il a été décidé par les élus que ces deux demandes seront discutées en comité

2010-G - 0610 - 25

Adoption de la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI) pour fins d'adoption auprès des conseils municipaux

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8 de la Loi sur le sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du charge de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité Incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté les correctifs nécessaires au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Remous a pris connaissance de la version finale corrigée du « Schéma corrigé de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Vincent Cloutier appuyé par la conseillère madame Johanne Bonenfant et il est résolu :

- **que le conseil de la Municipalité de Grand-Remous adopte la version finale du " Schéma corrigé de couverture de risques en sécurité incendie" (SCRSI);**

- que ce conseil informe, le Ministère de la Sécurité publique que la Municipalité de Grand-Remous est en accord avec le plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre sur son territoire

Note le maire monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 26

Politique de gestion contractuelle - offre de services

La conseillère madame Lucienne Fortin appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité mandate l'avocat Rino Soucy de la firme d'avocats Dunton Rainville pour faire la préparation d'une politique de gestion contractuelle adaptée à notre municipalité.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 - 27

Reconduite de l'embauche des gardiens pour le Centre sportif

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée de la conseillère madame Lucienne Fortin propose et il est résolu que la municipalité reconduit l'embauche de madame Gisèle Landry et monsieur Sylvain Gagnon pour le service de gardiennage pour le Centre sportif.

Note Le maire, monsieur Yvon Quevillon, président de l'assemblée demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2010 - G - 0612 -28

Renouvellement de l'adhésion des membres 2011 de l'Association québécoise du loisir municipal

La conseillère madame Suzanne Gorley appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu que la municipalité renouvelle l'adhésion des membres actifs 2011 de l'Association québécoise du loisir municipal au coût de 303,63\$

Note : Le maire, monsieur Yvon Quevillon président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du conseil. Cette période a débuté à 19 heures 25.

2010 - G - 0612 -29

Fermeture de la présente assemblée

La conseillère madame Johanne Bonenfant appuyée du conseiller monsieur Vincent Cloutier propose et il est résolu à 20 heures 25 que la présente assemblée soit fermée

Yvon Quevillon
Maire

Betty McCarthy
Directrice générale